

**Direction
des Ressources
Humaines**

Philippe CHARPENTIER
Directeur

☎ : 02 32 73 30 60

☎ : 02 32 73 37 87

✉ sec.drh@ch-havre.fr

Emetteur : **Philippe CHARPENTIER** *Date :* **18/03/2011**

Service : Directeur des Ressources Humaines *Nbre de pages* **1/1**

NOTE d' INFORMATION

N°DRH/8090/NI/2011-041


Objet : Publication sur INTERNET et responsabilité

L'actualité judiciaire récente, mais aussi la survenue d'incidents au sein du GHH concernant la publication d'informations inappropriées sur Internet nous rappellent la grande prudence dont chacun doit faire preuve lorsqu'il s'exprime à titre individuel sur des sites ou réseaux sociaux.

L'attention des agents doit être attirée sur le caractère public des propos tenus sur Internet, par exemple sur les blogs ou sur Facebook, et sur les risques de porter ainsi atteinte à leur obligation de réserve.

En effet, si l'agent public dispose d'une liberté d'opinion que le statut réaffirme en le garantissant, ce droit se trouve limité par l'obligation de réserve qui s'impose également à lui, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du service.

Cette obligation de réserve (distincte des obligations de discrétion et de respecter le secret professionnel) impose aux agents d'observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, sous peine de s'exposer à une sanction disciplinaire. Ils doivent notamment s'abstenir de tout propos susceptible de mettre en cause de manière directe le fonctionnement de leur administration.

| <i>Validation</i> | | <i>Diffusion</i> |
|-------------------|---|------------------|
| <i>Nom</i> | Philippe CHARPENTIER | Générale |
| <i>Fonction</i> | Directeur des Ressources Humaines | |
| <i>Visa</i> |  | |